CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES

Procès-verbal de la réunion du Conseil de Faculté du mercredi 6 mai 2020
Réunion extraordinaire
Visioconférence TEAMS

Présences :
Julie Arsenault (Traduction et langues)
Marcia Babineau (Art dramatique)
Monique Brideau (Rep. unité II)
Stéphanie Collin (Rep. prof., Sc. Soc.)
Paul Curtis (Anglais)
David Décarie (Études françaises)
Pierre-Marcel Desjardins (HÉP)
Norma Doiron (Rep. prof., Arts)
Léa Doucet (Rep. étud., Arts)
Julie Forgues (Arts visuels)
Jeremy Hayhoe (Histoire)
Matthieu LeBlanc (Vice-doyen)
Gervais Mbarga (Info.-comm.)
Marie-Andrée Pelland (Sociologie et criminologie)
Monique Richard (Musique)
Marie-Noëlle Ryan (Philosophie)
Lise Savoie (Travail social)
Jean-François Thibault (Doyen)
Dominique Thomassin (Secteur langue et secrétaire)
Guy Vincent (Histoire et géographie)

Absences motivées :
Joël Dubé (Rep. étud., Sc. soc.)

1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 6 mai 2020

Le doyen demande si des points doivent être ajoutés à l'ordre du jour.

Il réexplique que, comme pour la dernière réunion du Conseil de faculté, les votes se dérouleront par consensus, c'est-à-dire qu'une proposition sera adoptée si personne ne manifeste son désaccord.

Le doyen propose l'adoption de l'ordre du jour. La proposition est adoptée par consensus.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 avril 2020

Le doyen demande si le projet de procès-verbal reflète bien les propos tenus lors de la dernière réunion et si des membres souhaitent y apporter des modifications. Il rappelle que les coquilles doivent être signalées directement à la secrétaire.

Le doyen propose l'adoption du procès-verbal. La proposition est adoptée par consensus.

3. Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 15 avril 2020

Rien à signaler, si ce n'est de certains éléments qui seront présentés au point « Informations ».

4. Affaires étudiantes

Léa Doucet explique que son mandat est maintenant terminé et que les élections n'ont pas encore eu lieu. Elle est présente au Conseil de faculté pour transmettre les informations à son successeur. Les élections du conseil étudiant des sciences sociales sont en cours et celles du conseil étudiant des arts se tiendront en septembre.

5. Création / modification / évaluation de programmes / cours

5.1 Programme d'information-communication [*Annexe 1*]

5.1.1 Modification du règlement particulier sur les exigences linguistiques : hiver 2020

Le vice-doyen explique que les modifications apportées ce semestre au système de notation, à savoir l'ajout du S/NS, entrainent des répercussions sur les conditions d'admission aux cours et de maintien au programme en Information-communication et dans les programmes en Éducation.

Par exemple, en Information-communication, certains cours exigent la note B ou plus en FRAN1600 (Communication écrite) comme préalable. Puisque des étudiantes et étudiants pouvaient choisir la mention S et qu'il est impossible de vérifier la note réelle, le règlement doit être modifié pour le semestre d'hiver 2020. Une étudiante ou un étudiant qui a obtenu S ou au moins B- en FRAN1600 pourra exceptionnellement suivre les cours ICOM qui ont comme préalable B ou plus. Ce semestre-ci, seulement six étudiants du programme d'information-communication suivaient le cours FRAN1600.

Le vice-doyen fera le suivi à la RVD, puis cette proposition sera présentée au Comité des programmes.

Le vice-doyen propose la modification du règlement particulier sur les exigences linguistiques. La proposition est adoptée par consensus.

6. Modifications au projet de congé sabbatique 2019-2020 (Leyla Sall)

Le doyen présente les changements apportés au projet de congé sabbatique de Leyla Sall, professeur de sociologie. Un nouveau projet est ajouté, cohérent avec sa demande, et deux autres modifications résultent de conférences qui ont été annulées.

Le doyen explique également que pour les congés sabbatiques en cours et ceux de l'an prochain, les fonds de congé sabbatique de 5000$ pourront exceptionnellement être utilisés pour embaucher des assistantes et assistants de recherche en raison de l'annulation de certains séjours et conférences. Ces fonds pourront être utilisés pour faire avancer les projets de recherche. Une note de service à cet effet sera envoyée et pourra répondre à certaines questions sur les projets de sabbatiques actuels et ceux de l'année 2020-2021.

7. Autres questions

Rien à signaler.

8. Informations

Comités facultaires
Les élections pour les comités facultaires se tiennent normalement entre la mi-août et la fin août, mais cette année, elles se dérouleront en mai, notamment pour le comité de promotion et de permanence qui doit se réunir à l'automne prochain. Une note de service sera envoyée à cet effet et les professeures et professeurs seront invités à poser leur candidature.

Comité sur l'enseignement à distance
La vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales a constitué un comité mixte sur l'enseignement à distance. Puisque les cours seront probablement offerts à distance en septembre, l'Université offrira des ateliers destinés aux membres du corps professoral en mai et en juin. Des championnes et champions dans ce domaine ont été pressentis et le vice-doyen invite les membres à proposer des noms de personnes spécialisées dans l'enseignement à distance.

Notes finales
Le registrariat demande que les notes finales soient entrées le plus tôt possible dans Maniweb pour permettre le calcul des rendements. Par la suite, le comité d'attestation des grades se réunira. Il est donc essentiel que les notes soient affichées au fur et à mesure dans Maniweb pour faciliter le travail du registrariat.

Changement de dates
Le doyen rappelle qu'une note de service a été envoyée au sujet des changements de dates de la convention collective. Il invite les membres à consulter cette note qui présente notamment les nouvelles dates de l'évaluation des chargées et chargés de cours (25 mai) et de l'évaluation des professeures et professeurs temporaires dont le rapport doit être remis au plus tard le 26 juin. L'évaluation des dossiers des professeures et professeurs non permanents et temporaires dont le contrat se termine après le 30 juin et la remise des dossiers de promotion et de permanence sont reportés à l'automne 2020.

Rapport annuel de la Faculté
Deux sections ont été ajoutées au rapport annuel de la FASS. La première porte sur les activités étudiantes et le doyen demande aux membres de fournir une liste et des photos des activités étudiantes qui ont eu lieu avant et après le confinement. Il cite en exemple l'exposition virtuelle organisée par le Département d'arts visuels. La deuxième section est liée aux répercussions de la pandémie. Le doyen souhaite indiquer dans le rapport les solutions originales liées à l'enseignement à distance, les éléments positifs ainsi que les aspects négatifs, dans le but de conserver des traces des mesures prises à la Faculté. Le rapport doit être remis à la mi-juin et un courriel sera envoyé pour l'intégration de la production en RDCI dans le rapport annuel.

Suivi RDD
Le doyen présente les trois grandes thématiques qui ressortent de la dernière rencontre ainsi que les inquiétudes. Une des inquiétudes porte sur la fidélisation des étudiantes et étudiants de 1re année, sur

les mesures à prendre pour créer un sentiment d'appartenance et un désir de poursuivre leur cursus après une première année probablement effectuée à distance. Il est également essentiel de réfléchir à la façon de favoriser la collaboration interprogramme, interfacultaire et intercampus et d'essayer d'imaginer des manières de mieux collaborer. Il y a lieu de réfléchir notamment à la possibilité de créer temporairement des cours double-siglés, d'offrir des cours à l'UMCE et l'UMCS au lieu de les offrir à Moncton, etc. Enfin, il est impératif de chercher à poursuivre de la manière la plus efficace la coopération et les activités étudiantes. Le doyen invite les membres à soumettre des idées pour favoriser la participation des étudiantes et des étudiants à des activités départementales.

Budget
Le doyen dresse un portrait global de la situation budgétaire de l'Université. En février dernier, l'Université prévoyait déjà un déficit et avait imposé des mesures restrictives. La situation est plus grave aujourd'hui, puisque les mauvaises nouvelles s'accumulent quant au nombre d'inscriptions, aux investissements que l'Université reçoit et aux subventions versées par la province du Nouveau-Brunswick. On prévoit donc un déficit encore plus important pour l'année 2020-2021, mais aussi pour l'année suivante. Le budget sera normalement adopté en septembre prochain et portera sur 19 mois puisqu'il est impossible de gérer la nature de ce budget et de trouver des solutions possibles dans un budget échelonné sur 12 mois.

On ne saura pas ce que signifie concrètement ce budget pour la Faculté des arts et des sciences sociales avant la mi-juin. Les directrices et directeurs devront travailler sur le budget de leur unité respective en juin cette année. Comme l'indique une note de service reçue dans les dernières semaines, les embauches sont suspendues au moins jusqu'en juin et les demandes seront évaluées par le Comité des finances. De plus, aucune embauche de chargées et chargés de cours ne sera faite avant juin et le budget aura des conséquences sur l'offre de cours à la Faculté l'an prochain. Il sera nécessaire d'absorber les pertes en réduisant le nombre de charges de cours afin de préserver les charges des professeures et professeures. Des compressions seront faites par exemple dans le budget consacré à l'ameublement, mais ce ne sera pas suffisant vu l'ampleur des pertes financières prévues.

Charges académiques
Même si l'horaire de la prochaine année universitaire est affiché sur Maniweb, le doyen indique qu'il sera appelé à changer. La majorité des cours sera probablement donnée à distance, à l'exception des ateliers et laboratoires. Il faudra privilégier l'offre de cours obligatoires et retirer les cours non essentiels offerts par des chargées et chargés de cours. Le doyen demande aux membres d'être proactifs et de commencer à réfléchir dès maintenant à l'offre de cours.

Il précise aussi qu'il n'y aura pas d'exception pour l'enseignement à distance, outre que pour les laboratoires, et qu'il faut tenir compte du fait que les étudiantes et étudiants inscrits aux cours ne seront pas nécessairement dans la région. On ne pourra pas les obliger à se rendre en classe pour un seul cours. Il ajoute que des discussions sont en cours pour l'enseignement dans les programmes de musique, art dramatique et arts visuels, où la situation est différente des autres cours plus théoriques.

Un membre se questionne sur les perspectives à envisager pour les techniciens, mais aucune réponse ne peut être fournie avant d'avoir le budget.

L'accès au bureau est également incertain puisque, même si les bureaux respectent la distanciation sociale, il faut tout de même suivre les différentes phases gouvernementales de déconfinement. La situation est semblable pour la bibliothèque; pour l'instant aucun accès n'y est possible.

Le doyen organise un tour de table pour que chaque membre présente un court bilan de la fin du semestre et présente leur constat sur l'expérience des professeures et professeurs de leur unité respective ainsi que celle de leurs étudiantes et étudiants.

Il rappelle finalement que le site de la Faculté présente des ressources pédagogiques et techniques pour l'enseignement à distance. Un lien de la TELUQ, qui possède une expertise sur l'enseignement à distance, sera également envoyé aux membres.

9. Clôture de la séance

Dominique Thomassin propose la levée de la séance à 15 h 14.

Jean-François Thibault

Matthieu LeBlanc